



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le seize décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRESENTS

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. GONZALES, M. HERVELIN, Mme BAULON, Mme MONTAUCET, Mme BIRLES, M. LAURENT, M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. GARANS, M. COUTIER, M. SALLABERRY, Mme DESTOUESSE, Mme CORRIHONS, Mme MOUNIER, Mme BISBAU, Mme PERIMONY-BENASSY, M. SAUBIETTE, M. AJA, M. ROBLES, M. POULAERT,

Arrivée de Mme PICAT au point n° 2014-12-175-DGS

EXCUSES

M. LECERF	procuration à	M. HERVELIN
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. DUBUS
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES
Mme DELAVENNE		
M. CLAVERIE		

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27
28 à partir du point n° 2014-12-175-DGS

Nombre de pouvoirs: 3

Nombre de votants : 30
31 à partir du point n° 2014-12-175-DGS

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2014

Les membres du Conseil municipal ont respecté une minute de silence en hommage à M. Jean-André MAYE, ancien Maire de Tarnos.

Compte rendu de la séance du 6 novembre 2014

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire,

Vote : 30

Pour : 30

Le Conseil municipal,

APPROUVE le compte rendu de la séance du 6 novembre 2014

M. le Maire informe les conseillers municipaux que les rapports annuels du SYDEC en matière de distribution publique d'énergie électrique et de gaz combustible sont consultables à la Direction Générale des Services.

Décisions prises par délégation

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
287	20/10	ATTRIBUTION MARCHÉ FOURNITURE ET LIVRAISON PRODUITS TRAITEURS POUR LES FETES ET CEREMONIES	Marché relatif à la fourniture et la livraison de produits traiteurs pour les fêtes et cérémonies avec les sociétés Panehestia, Davigel et Sté Européenne des Beurres	Montant maxi : 20 000,00 € HT par an
288	23/10	ATTRIBUTION MARCHÉ LOCATION APPAREILS D'HYGIENE AVEC ET/OU SANS RACCORDEMENT	Marché relatif à la location d'appareils d'hygiène avec et/ou sans raccordement avec la société GB Location	Montant maxi : 15 000,00 € HT par an
289	27/10	DVCS - Mise à dispo ENDF pour tournage film	Mise à disposition de l'église ND des Forges à la société Merlin Production pour le tournage d'un téléfilm	Versement Mairie: 1000,00 € Versement CCAS : 500,00 €
290	28/10	DVCS - MAC - Pourquoi ont ils tué Jaurès?	Contrat avec la compagnie « Grand Théâtre » pour la représentation du spectacle « Pourquoi ont ils tué J. Jaurès ? »	1 750,00 € TTC
291	28/10	DVCS - Médiathèque - Concert Blum Ditty	Contrat avec l'association « Blue Folk » pour le concert de Bum Ditty	300,00 € TTC
292	28/10	DVCS - Médiathèque - Expo A+P&A	Convention avec la Maison de l'Architecture pour le prêt d'une exposition « Architecture + Paysages en Aquitaine »	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
293	29/10	DVCS - MAC - Convention partenariat France Bleu	Convention avec Franc Bleu Pays Basque dans le cadre d'un partenariat pour la promotion de certains spectacles de la saison culturelle	Don de places gratuites
294	30/10	Contrat d'occupation du domaine public – Logement Ecole Odette Duboy RDC – Mme MESPLEDE	Contrat d'occupation avec Mme Mesplède pour le logement de l'école O. Duboy jusqu'au 30 novembre 2014	Loyer mensuel : 228,25 €
295	3/11	AST QI GONG TAI CHI SO QI Créneau supplémentaire à Jean Mouchet	Convention avec l'AST QI GONG TAI CHI SO QI pour la mise à disposition de la salle polyvalente de l'école J. Mouchet	A titre gratuit
296	3/11	convention prêt salle M.Thorez restos du coeur	Convention avec les Restos du Coeur pour la mise à disposition de l'arrière salle dans le cadre de la campagne 2014/2015	A titre gratuit
297	5/11	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme TURBOMECA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 5 septembre 2014	100,00 € HT
298	5/11	Contrat d'occupation du domaine public – logement Centre Municipal Albert Castets - F3	Contrat d'occupation avec M. CAPAZZA pour le logement du CMAC dans le cadre de ses interventions à la crèche aux mois de novembre et décembre	A titre gratuit
299	10/11	Avenant n° 3 au contrat de prestation de services entre la Ville de Tarnos, le CBE et l'entreprise HADOC	Avenant relatif à la domiciliation d'une nouvelle entreprise dans les mêmes bureaux que l'entreprise HADOC	
300	13/11	attribution marché acquisition objets publicitaires	Marché relatif à l'acquisition d'objets publicitaires avec la société ACTOLL	Montant maxi : 15 000,00 € HT par an
301	14/11	MARCHE DE FOURNITURES ET SERVICES - ATTRIBUTION DE MARCHE - LOCATION DE NACELLES ET MATERIEL DE CHANTIER - 14FS049 -	Marché relatif à la location de véhicules à nacelles et de matériel de chantier avec les sociétés LOCALAND et AQUILOC	Montant maxi : 29 000,00 € HT par an
302	14/11	DVCS - Spectacle Noël aux écoles	Contrat avec le collectif « 10 par être » dans le cadre du spectacle de Noël pour les écoles	1 496,60 € TTC
303	14/11	DVCS - EMM - Mise à dispo salle EMM pour APEEMM	Convention de mise à disposition de l'auditorium de l'école de musique à l'APEEMM	A titre gratuit

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
304	14/11	prêt véhicule apeemm 15-11	Convention avec l'APEEMM pour la mise à disposition d'un véhicule le 15 novembre 2014	A titre gratuit
305	17/11	Avenant n° 3 au contrat de prestation de services entre la Ville de Tarnos, le CBE et l'entreprise LPP EXPERTISE	Avenant relatif au changement de bureau de l'entreprise LPP EXPERTISE	
306	17/11	DVCS - Médiathèque - Ysabelle Malabre	Contrat avec ysabelle MALABRE pour l'animation de la soirée débat du 28 novembre à la Médiathèque	Prise en charge des frais de déplacement
307	17/11	DVCS - Médiathèque - Christophe De La Condamine	Contrat avec Christophe de la Condamine pour l'animation de la soirée débat du 28 novembre 2014 à la Médiathèque	Prise en charge des frais de déplacement
308	18/11	DVCS - EMM - MISE A DISPO SALLE EMM	Convention avec l'association « Make you Move » pour la mise à disposition d'une salle de l'école de musique le 7 novembre 2014	A titre gratuit
309	19/11	DVCS - Médiathèque - Projection film Anna Feillou	Contrat avec l'association ATIS pour la rencontre avec Anne Feillou le 22 novembre 2014 à la Médiathèque	300,00 € + frais de déplacement
310	19/11	Contrat avec LA POSTE pour l'envoi des invitations pour les colis de Noël aux aînés	Contrat avec La poste pour l'envoi des invitations aux aînés pour la distribution des colis de Noël	0,49 € par invitation
311	19/11	Contrat d'occupation du domaine public – logement Centre Municipal Albert Castets - F5	Contrat d'occupation avec Mme Ningres pour le logement du CMAC du 10 au 12 décembre 2014	A titre gratuit
312	20/11	Ligne de trésorerie de 500 000 €	Ligne de trésorerie auprès de la Banque Postale en vue de financer les besoins ponctuels de la Commune	500 000,00 €
313	21/11	Prêt relais 220 000 € lotissement Bertin	Contrat de prêt auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente dans l'attente de la réalisation des ventes des lots n° 16, 17 et 18 du lotissement Bertin	220 000,00 €
314	21/11	Déclaration sans suite - Marché location et maintenance photocopieurs	Marché relatif à la location et la maintenance du parc de photocopieurs déclaré sans suite du fait de l'insuffisance de concurrence consécutive à l'irrecevabilité de plusieurs candidatures	

N°	DATE	OBJET	CONTENU	MONTANT
315	24/11	Convention avec la Société Artisanale du Bâtiment pour l'occupation d'un entrepôt situé sur un terrain communal	Convention avec la SAB pour l'occupation d'un entrepôt situé sur un terrain communal au 4 ter, Boulevard Jacques Duclos jusqu'au 31 décembre 2014	Loyer mensuel : 300,00 €
316	26/11	Convention conclue avec l'organisme CARMEN IMMOBILIER de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme CARMEN IMMOBILIER de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin le 19 décembre 2014	75,00 € HT
317	26/11	Convention conclue avec l'organisme ULMA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin.	Convention conclue avec l'organisme ULMA de mise à disposition d'une salle de réunion au Pôle de Services – Espace Technologique Jean Bertin les 26, 27 et 28 novembre 2014	300,00 HT
318	26/11	Contrat avec LA POSTE pour l'envoi des vœux du Maire	Contrat avec LA POSTE pour l'envoi des vœux du Maire au tarif Destineo Esprit Libre	0,39 € par pli affranchi

2014-12-174-DGS – Désignation des délégués au sein des Etablissements Publics Locaux d'Enseignement

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote : 30

Pour : 30

Le Conseil municipal,

DESIGNE les représentants de la Commune au sein du conseil d'administration des EPLE comme suit :

**LYCEE PROFESSIONNEL
AMBROISE CROIZAT**

- Monsieur Christian GONZALES

COLLEGE LANGEVIN WALLON

- Madame Maryse SAINT AUBIN

Arrivée de Mme PICAT

2014-12-175-DGS – Lotissement Bertin : cession de terrain à l'OPH40

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

Vote : 30

Pour : 30

M. Perret ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

DÉCIDE de procéder à la cession du lot 1 aux conditions suivantes :

identité de l'acquéreur:

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DES LANDES

953 rue du colonel Rozanoff

BP 341

40 011 MONT DE MARSAN

désignation des parcelles:

- parcelle cadastrée section AL n°581 d'une superficie totale de 5 462m² constituant le lot n°1 du lotissement Bertin

DIT que le montant de cette cession s'élèvera à 162 696,00 € HT

DIT que le montant de cette cession, TVA incluse, s'élèvera à 169 718,40 € TTC soit :
partie Terrain à Bâtir (3 500m² à 42€) = 147 000€ HT+ 7 022,40 TVA = 154 022,40 € TTC
+partie espace boisé classé = 1962m² x 8€ = 15 696€

DESIGNE Maître SARRAILH, notaire à Bayonne - 1 rue P. Rectoran – pour établir l'acte correspondant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition ainsi que tous les documents relatifs à cette cession.

2014-12-176-DGS – Acquisition de terrain auprès de l'association syndicale libre du lotissement « Le Hameau de la Pinède »

Sur le rapport présenté par Monsieur Dubert, Maire adjoint

Vote : 31

Pour : 31

Le Conseil municipal,

DÉCIDE d'acquérir auprès de l'association syndicale libre du lotissement « Le Hameau de la Pinède » la parcelle cadastrée section AI n°1518 d'une superficie de 1856 m² constituant les voies, réseaux divers et espaces verts du lotissement « Le Hameau de la Pinède »,

DIT que cette acquisition se fera à l'euro symbolique,

AUTORISE Madame NOGARO à signer ledit acte.

2014-12-177-DGS – Avenant à la convention pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

M. Roblès demande si les élus continueront à recevoir le dossier du Conseil municipal par voie postale.

M. le Maire informe les élus qu'ils seront questionnés à ce sujet pour savoir quelle procédure leur conviendra le plus.

M. Roblès souligne que la dématérialisation de cet envoi permettrait quelques économies.

M. le Maire attire son attention sur le fait que la communication par dématérialisation n'est pas forcément en faveur du développement durable, compte tenu d'une importante utilisation de CO² dans les envois dématérialisés.

M. Bouvier, Directeur général des Services, explique qu'il s'agirait d'une évolution logique mais que la question est de savoir si les élus préfèrent travailler sur support numérique. Ils seront donc prochainement interrogés à ce sujet.

Vote : 31

Pour : 31

Le Conseil municipal,

ACCEPTE de révoquer un certificat de télétransmission et d'en acquérir un nouveau

DESIGNE Mme GOBBI pour télétransmettre les actes de la Collectivité soumis au contrôle de légalité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention entre la Préfecture et la Commune

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2015

2014-12-178-DEEJ – Projet numérique à l'école

Sur le rapport présenté par Madame Dufau, Maire adjointe

M. Poulaert demande de quelle manière ce matériel sera sécurisé.

M. le Maire explique que les écoles sont mises sous alarme et que ce matériel est aussi assuré par la Ville.

M. Claude, Directeur de l'Aménagement et du Patrimoine, rajoute qu'il existe 3 niveaux de procédure :

- les équipements scolaires sont dotés de clés spécifiques qu'on ne peut pas reproduire sans leur numéro.*
- les écoles sont sous alarme en lien avec un contrôle à distance pour la plupart des établissements.*
- le matériel est référencé et numéroté.*

Revenant sur la sollicitation de la réserve parlementaire, M. le Maire indique que la Ville est déjà entrée en relation avec le Député de la circonscription et que, suite aux échanges qu'il y a eu, une réponse favorable peut raisonnablement être espérée.

Mme Dufau rajoute qu'une délégation d'enseignants tarnosiens et d'agents de la DEEJ a visité les écoles du Seignanx équipées de vidéoprojecteurs numériques. Elle indique que cette visite a été concluante dans le sens où les classes pourraient être équipées plus rapidement que prévu puisque, d'une part, ce matériel coûte moins cher que l'estimation prévue et que d'autre part la réserve parlementaire sera une aide non négligeable.

Vote : 31

Pour : 31

Le Conseil municipal,

AFFIRME la nécessité de poursuivre l'équipement numérique des écoles dans le prolongement des investissements déjà réalisés en 2014

S'ENGAGE à inscrire à cet effet la somme de 60 000,00 € au budget prévisionnel 2015

AUTORISE Monsieur le Maire à engager les démarches à l'effet de solliciter la réserve parlementaire pour couvrir une partie des dépenses d'investissement envisagées dans ce cadre

2014-12-179-DVCS – Mission d'Action Culturelle : destruction de tickets

Sur le rapport présenté par Monsieur Havelin, Maire adjoint

Vote : 31

Pour : 31

Le Conseil municipal,

AUTORISE Madame le Percepteur, Receveur Municipale, à détruire les tickets d'entrée pour spectacles qui ne sont plus utilisés par la Mission d'Action Culturelle en sa possession conformément au bordereau de destruction annexé à la présente délibération.

Valeur en € des tickets		Nombre de billets	Du n°	Au n°	Montant total
Spectacle Lambert	15 €	49	52	100	735 €
Spectacle Lambert	18 €	12	239	250	216€
Blanc pass tarnosien 2 jours	26 €	68	483	550	1 768 €
Bleu ciel	5 €	498	503	1000	2 490 €
Bleu océaniques 2j	35 €	69	32	100	2 415 €
Bleu océaniques 2j	35 €	322	137	458	11 270 €
Bleu océaniques 2j	35 €	3	460	462	105 €
Bleu océaniques 2j	35 €	37	464	500	1 295 €
Carte abonnement	27 €	50	1	50	1 350 €
Spectacle Lamy	15 €	150	51	200	2 250 €

Spectacle Lamy	15 €	40	211	250	600 €
Spectacle Lamy	18 €	44	207	250	792 €
TOTAL GENERAL					25 286 €

2014-12-180-DR/FIN – Avances sur subventions de fonctionnement et contributions 2015

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

Vote : 29

Pour : 29

M. Lespade et M. Perret ne prenant pas part au vote

Le Conseil municipal,

DECIDE de procéder aux versements d'avances de subventions de fonctionnement et de contributions 2015 aux structures suivantes :

- 50 000 euros (cinquante milles euros) versés en deux fois pour le Syndicat Intercommunal du Parc des Sports de Boucau et de Tarnos,
- 51 528 euros (cinquante et un milles cinq cent vingt huit euros) et 5 826 euros (cinq milles huit cent vingt six euros) pour l'association du Foyer des Jeunes Travailleurs Tarnosiens,
- 30 000 euros (trente milles euros) pour le Comité de Bassin d'Emploi.

DIT que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses seront prévus au budget 2015.

2014-12-181-DR/FIN – Subvention pour projet exceptionnel : association Espace Niemeyer pour l'organisation de l'exposition « Après les camps, dessins d'enfants »

Sur le rapport présenté par Monsieur Havelin, Maire adjoint

M. le Maire indique que, parmi les dessins retrouvés, certains ont été réalisés par Roland TOPOR sur le secteur des plages de Tarnos. Il espère que la Ville pourra avoir des copies de ces dessins.

Vote : 31

Pour : 31

Le Conseil municipal,

DECIDE d'attribuer à l'Association Espace Niemeyer, une subvention exceptionnelle d'un montant de 150,00 euros (cent cinquante euros).

DIT que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense sont prévus au budget 2014.

2014-12-182-DAP – Comité de pilotage « Natura 2000 » : désignation d'un nouveau Président

Sur le rapport présenté par Madame Nogaro, Maire adjointe

Vote : 31

Pour : 31

Le Conseil municipal,

APPROUVE la désignation de Monsieur Bernard LAPEBIE, Adjoint au Maire chargé de l'Environnement, de la Transition écologique et de l'Agriculture, à la présidence du Comité de Pilotage du dispositif NATURA 2000.

2014-12-183-DR/CPA – Adhésion aux groupements de commandes du Centre de Gestion pour : l'achat de prestations de formations santé et sécurité au travail, l'acquisition de biens d'équipements et de matériels pour la santé et la sécurité au travail et la fourniture d'équipements de protection individuelle

Sur le rapport présenté par Monsieur Perret, Maire adjoint

Vote : 31

Pour : 31

Le Conseil municipal,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la dévolution d'un marché d'acquisition de prestations de formations santé et sécurité au travail

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la dévolution d'un marché de fourniture d'équipements de protection individuelle

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes constitué pour la dévolution d'un marché d'acquisition de biens d'équipements et de matériels pour la santé et la sécurité au travail

APPROUVE les termes des conventions constitutives des groupements de commandes créés à cet effet, jointes en annexe

AUTORISE Monsieur le Maire, à intervenir à la signature des conventions et de toutes pièces en découlant

AUTORISE la Commission d'appel d'offres du Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes à choisir le ou les titulaire(s) du marché

DECIDE de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune, est partie prenante

DECIDE de s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune, est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

2014-12-184-CAB – Motion de protestation contre la réduction de la dotation globale de fonctionnement et le désengagement de l'Etat

Sur le rapport présenté par Monsieur Lespade, Maire

M. Poulaert demande quel sera le coût de la banderole.

M. le Maire indique qu'il s'agira d'une somme dérisoire si on la compare avec les pertes prévues de dotations. Il rajoute que le texte de la banderole reste à définir.

M. le Maire attire l'attention des conseillers municipaux sur ce sujet et insiste sur le fait que ce qui est annoncé est catastrophique et qu'il faut se faire entendre.

Il lance un appel aux administrés et aux agents de la Collectivité pour se rassembler contre ces orientations.

Vote : 31

Pour : 28

Abstention : 3 (Mme Faure et MM. Roblès et Poulaert)

Le Conseil municipal,

RAPPELLE son attachement à la libre administration des collectivités territoriales et à la démocratie locale ;

PROTESTE contre la réduction drastique des dotations globales de fonctionnement et le désengagement de l'État qui étend les compétences des collectivités locales tout en réduisant les financements ;

RÉAFFIRME son refus de compenser la réduction des dotations par une pression fiscale accrue sur les citoyens ;

DÉCIDE qu'une banderole soit apposée sur l'Hôtel de Ville afin de protester publiquement contre ces mesures et leur impact négatif sur les collectivités territoriales

Avant de fermer la séance du Conseil municipal, M. le Maire souhaite souligner les différentes actions initiées par la Ville lors des dernières semaines :

- le spectacle préparé par les agents des crèches avec l'aide de l'association FRACAS qui, même s'il était destiné aux jeunes enfants, a aussi captivé l'attention des adultes. Il félicite les élus de la commissions « Petite enfance » et le personnel qui ont œuvré pour que ce spectacle soit réussi.*
Mme Baulon remercie M. le Maire pour ces compliments et rajoute que ce spectacle s'est fait à l'initiative du personnel pour faire le lien avec les enfants mais aussi avec les parents et montrer que leur investissement est total dans le milieu de la petite enfance.
- le spectacle de Noël aux enfants des écoles qui a fait l'unanimité auprès des enfants et des enseignants. Il félicite les élus et les services qui ont fait le choix de ce spectacle.*
- la distribution des colis de Noël aux personnes du 3ème âge : il souligne que cette distribution a permis de passer des moments de solidarité assez émouvants. Il remercie les élus qui ont participé à cette distribution et insiste sur le fait que cela a été un moment important, notamment pour les personnes qui souffrent de solitude en cette période de fêtes.*

M. Roblès explique qu'il a été alerté par des artisans tarnosiens au sujet de l'augmentation de leur Contribution Foncière des Entreprises (CFE) sachant que ces petites entreprises sont les premières à créer de l'emploi. Il demande quelles sont les raisons de cette augmentation.

M. le Maire précise que c'est la Communauté de Communes du Seignanx qui fixe les contributions. Il indique qu'en septembre 2013, il était question, au niveau de la Communauté de Communes du Seignanx, de faire évoluer cette contribution pour des raisons techniques et au regard d'un certain nombre de modifications réglementaires. Il rajoute que la Communauté de Communes du Seignanx avait présenté cette évolution comme ayant un impact relativement minime. Il explique que la délibération du Conseil communautaire de 2013 indiquait que les entreprises dont le chiffre d'affaire était inférieur à 10 000 € ne seraient pas impactées. Il précise qu'au final ces impacts se sont avérés significatifs pour certains entrepreneurs.

M. le Maire rajoute que, suite à des recherches menées par M. Perret, il s'avère que les contributions proposées dans le cadre de cette délibération sont beaucoup plus importantes que celles en cours à l'Agglomération Côte basque Adour. Il conclut en disant qu'il pourrait être proposé à la Communauté de Communes du Seignanx de revoir à la baisse cette contribution.

M. Perret rajoute que les taux de CFE votés par la Communauté de Communes du Seignanx n'ont pas bougé mais concernent les entreprises qui ont des locaux importants. Il explique que l'augmentation de la CFE touche les artisans qui ont des locaux inférieurs à la base minimum de taxation. Il indique que la Communauté de Communes du Seignanx devait délibérer lors de la réforme de la taxe Professionnelle pour établir une base forfaitaire minimum mais la délibération a été faite sur la base d'un montant maximum.

Mme Dupré indique qu'effectivement il y a une erreur et que les services communautaires n'ont pas eu le temps de revoir ces bases car les délais étaient trop courts.

M. Perret explique qu'une simulation avait été demandée avant le vote de la délibération mais qu'elle n'a pas été faite.

M. Poulaert s'étonne de cet « accident ».

M. Perret insiste sur le fait que le vote n'a pas été fait en toute connaissance de cause puisque la Communauté de Communes du Seignanx avait garanti qu'il y aurait peu d'impact.

M. le maire indique que pour corriger la situation, il faut que la Communauté de Communes du Seignanx délibère à nouveau.

Mme Dupré rajoute que c'est envisagé.

M. Poulaert souhaite faire remarquer que la communication concernant les événements de la Ville est particulière. Il explique que les élus du groupe Alternance 2014 reçoivent quelques fois les invitations après les événements.

M. le Maire insiste sur le fait que la communication implique un émetteur et un récepteur. Il rappelle que les élus ont des casiers au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville pour leur courrier et qu'un agent s'occupe de la diffusion de ce courrier une fois par semaine.

M. Havelin rappelle que la commission « Culture » et le service culturel de la DVCS organisent un spectacle intitulé « La Bête Beurk », le 21 décembre prochain.

M. le Maire indique que le sapin installé devant l'Hôtel de Ville a été décoré par les enfants des écoles.

Tarnos, le 6 janvier 2015

Le Maire

Jean-Marc LESPADÉ